



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5051

Attribution d'une subvention de 7 425 euros et approbation d'une convention partenariale avec la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour la mise en oeuvre d'actions en faveur de la promotion, de l'implantation et du maintien de l'activité artisanale sur le territoire de la ville de Lyon

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5051 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 7 425 EUROS ET APPROBATION D'UNE CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHONE POUR LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROMOTION, DE L'IMPLANTATION ET DU MAINTIEN DE L'ACTIVITE ARTISANALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, avec ses 513 300 habitants, constitue l'épicentre du développement urbain, social et économique de l'aire urbaine lyonnaise, avec des problématiques et enjeux spécifiques liés à une intensité urbaine remarquable.

Parmi ses atouts, Lyon bénéficie de la vitalité d'un tissu économique important, au sein duquel l'artisanat prend toute sa place, avec plus de 7 700 établissements artisanaux, soit 16% des établissements privés que compte la commune.

La prise en compte de ce potentiel conduit la Ville de Lyon et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône à souhaiter nouer un partenariat spécifique consacré par une convention, afin de permettre la réalisation d'objectifs partagés de développement économique local, support d'emplois et d'animation urbaine de proximité pérennes sur le territoire.

Cette convention est destinée à offrir le cadre d'un partage d'ambitions à même de donner envie d'entreprendre sur le territoire, de découvrir l'artisanat et ses métiers, de développer cette activité et de maintenir un tissu artisanal de proximité.

Elle est axée autour de trois thématiques visant à accompagner, valoriser et soutenir l'artisanat :

- La mobilité et le stationnement :

L'objectif est de communiquer auprès des artisans sur la politique de stationnement de la Ville de Lyon, de fluidifier les pratiques de stationnement des professionnels tout en répondant aux objectifs globaux de mobilité de la Ville de Lyon et de favoriser l'accompagnement des entreprises artisanales qui travaillent sur le périmètre de la Ville de Lyon dans leur changement de pratiques en termes de mobilité.

- Intégrer la composante artisanale dans des projets urbains mixtes :

Afin de maintenir une offre artisanale en cœur de ville et de quartiers, l'objectif est de proposer des outils d'intégration de la composante artisanale dans les programmations de projets urbains et ou immobiliers, où dans les secteurs en rénovation urbaine seront renforcés.

Il sera proposé des traductions tant réglementaires qu'opérationnelles pour favoriser concrètement l'émergence d'offres adaptées.

- Accompagner et valoriser l'artisanat lyonnais :

Des outils d'accompagnement et de valorisation des activités et savoir-faire artisanaux lyonnais seront mis en place afin de soutenir la filière artisanale, donner de la visibilité aux artisans lyonnais et encourager les circuits courts. L'objectif est également de mettre en valeur les savoirs-faire locaux qui contribuent à l'attractivité touristique de Lyon.

Pour réaliser ce programme, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône va engager un budget prévisionnel de 14 850 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône une subvention de 7 425 € pour mener des actions visant à installer, maintenir, accompagner et valoriser les entreprises artisanales. Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Une subvention de 7 425 euros est allouée à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (dont le siège social est situé 10 rue Paul Montrochet à Lyon 2^e) pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion, de l'implantation et du maintien de l'activité artisanale sur le territoire de la ville de Lyon.
- 4- La dépense de 7 425 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 78235, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 65738, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA